Nations Unies S/2024/506

Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juillet 2024

Original : français

Lettre datée du 26 juin 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre datée du 26 juin 2024, émanant de la Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, Sylvie Baipo Temon (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Marius Aristide Hoja **Nzessioué**

24-12414 (F) 110724 150724

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 26 juin 2024 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bangui, le 26 juin 2024

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes vives félicitations quant à la présidence du Conseil, que vous dirigez avec qualité au nom de votre pays, la République de Corée, en ce mois de juin 2024.

Comme à l'accoutumée, je voudrais partager avec les membres du Conseil la position du Gouvernement centrafricain concernant les différents dossiers centrafricains que le Conseil examine, à savoir le rapport sur la situation sécuritaire, politique et humanitaire en lien avec l'opération de maintien de la paix déployée depuis 2014 en République centrafricaine, ainsi que sur les différentes résolutions encore en vigueur sur la République centrafricaine relatives, notamment, aux sanctions émises par le Conseil et le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Concernant les différents rapports sur la situation sécuritaire, politique et humanitaire, il n'est pas vain de vous rappeler que le Gouvernement centrafricain poursuit ses efforts pour un retour à la paix durable et qu'il continuera à poursuivre, car conscient des défis qui sont les siens et des enjeux internationaux et nationaux, tous les efforts nécessaires pour atteindre cet objectif ultime.

À ce titre, je voudrais rappeler qu'en termes de recherche de solutions pour la paix, mon pays, la République centrafricaine, devrait être classé parmi les pays ayant obtenu des résultats plus que conséquents.

Ceux et celles qui connaissent l'histoire de la République centrafricaine devraient savoir que ce pays revient de loin.

D'ailleurs, beaucoup ne nous donnaient pas longue vie, mais ceux-là ont fait fi de la détermination du Président de la République, Faustin Archange Touadera, à répondre à l'aspiration à la paix du peuple centrafricain et à porter haut la résilience d'une population.

Vous conviendrez avec moi que la République centrafricaine, au-delà des enjeux géostratégiques qu'elle représente, a obtenu, dans le cadre du processus politique pour le retour à la paix, des avancées significatives.

Les acquis obtenus, dans les plus grandes adversités, ont été reconnus et salués par l'ensemble de la communauté internationale.

Ces acquis méritent que vous dépassiez le stade de compter les morts pour le plaisir de voir les groupes armés continuer à sévir.

Il m'est important de vous rappeler que tant que le Conseil se limitera à un mode opératoire dépassé et ne portant pas les résultats voulus, le monde se portera de plus en plus mal. Les solutions ou décisions venues de l'hémicycle du Conseil se prennent à environ 10 000 kilomètres de distance du Centrafrique et par un bon nombre d'entre vous qui ne connaissent pas le Centrafrique et, par conséquent, décident sur des a priori, des interprétations, des assentiments et des rapports produits par un groupe d'experts en séjour limité sur le territoire et venant avec des avis déjà bien établis devant justifier leur mandat.

Tant que le Conseil ne réalisera pas que nous parlons de vies humaines, tant que le Conseil continuera à hiérarchiser les peuples du monde par la couleur, la race ou la religion, le monde se portera mal et le Conseil perdra, si ce n'est pas déjà le cas, toute crédibilité du fait de son impuissance et de son incapacité à résoudre les conflits.

Il ne s'agit que de courage et d'humanité : le courage de reconnaître la quête des grandes puissances à vouloir être les premières en organisant le chaos chez les autres afin qu'ils restent faibles malgré leurs potentialités.

Cette quête du plus fort devrait être menée dans le strict respect d'une Charte des Nations Unies prônant l'équité et l'humanisme dans nos actions et décisions. Force est de constater que cette Charte n'a plus de sens, tellement elle est bafouée par ceux-là mêmes qui l'ont établie. Cette Charte imposée aux autres à base de phrases d'empathie et de rêves pieux.

Je ne voudrais pas étayer les points décrits dans les différents rapports produits sur la situation en République centrafricaine, tout simplement parce que ces rapports sont devenus un mode opératoire voué à maintenir la République centrafricaine dans la dépendance et sous la domination des groupes armés.

Les propos tenus dans les rapports sont d'ailleurs très explicites :

1. Le Gouvernement de la République centrafricaine est systématiquement confondu aux rebelles. On peut citer le paragraphe 93 du rapport du Secrétaire général, où il est écrit « les parties au conflit ». Cette volonté de vouloir diffamer un gouvernement ne peut plus passer inaperçue et nous oblige à nous interroger sur l'objectif réel de ces rapports, ainsi que sur la volonté des Nations Unies d'œuvrer pour la paix.

2. La description de la situation humanitaire critique, ainsi que la persistance de violations des droits humains, ne doit pas nous faire oublier que vous examinez et débattez d'un pays qui a connu une crise sans précédent. Un pays qui a été agressé par des groupes armés, une rébellion composée majoritairement de mercenaires étrangers et appuyée par des politiques avares de la magistrature suprême sans passage par les urnes.

Savez-vous qu'un conflit n'est point un évènement heureux, qu'il détruit le tissu social, économique et judiciaire d'un pays et que cela a été le cas en République centrafricaine ?

Avez-vous oublié qu'en présence de Casques bleus par milliers, la République centrafricaine a été à nouveau agressée en 2020 ?

Savez-vous qu'un conflit armé a pour conséquence des violations, des viols, des crimes, la misère et la précarité ?

Il est donc important non pas de trouver plaisir à ressasser une situation connue, mais de rester cohérent dans notre volonté de solutionner le problème.

Pensez-vous qu'un pays, comme la République centrafricaine, après une telle crise, doive faire l'objet d'une restriction de l'enveloppe budgétaire allouée au soutien humanitaire ?

Il est important aussi de rappeler, et nous le savons tous, que les dons humanitaires annoncés sont faits uniquement auprès de vos partenaires humanitaires et qu'au final même pas 20 % des contributions profitent aux vrais bénéficiaires.

Quelque 80 % bénéficient au fonctionnement des trop nombreuses organisations non gouvernementales qui bénéficient d'exonérations outrancières pour au final des résultats peu visibles à en lire le rapport du Secrétaire général qui ne perçoit aucune évolution.

Au regard des nombreux défis auxquels le Centrafrique fait face, si le défi humanitaire reste critique, posons-nous la question de l'efficacité des acteurs humanitaires en Centrafrique et du pourquoi de la restriction des contributions à un pays qui en a plus que besoin. N'oublions pas que la population qui est le point central de la cause humanitaire ne doit pas subir les volontés politiques des uns et des autres.

Ce point m'amène à réitérer la position du Gouvernement quant à l'impérative nécessité de la revue du mandat de la MINUSCA.

De même que pour les organisations non gouvernementales, les exonérations sont extrêmes.

Pour améliorer la situation sécuritaire du pays, il est indispensable de repenser ce mandat, non pas par une revue dite « indépendante » et menée par des agents du système onusien, mais par une volonté de rester en phase avec les besoins.

À ce jour, nous sommes à 10 ans du déploiement de la MINUSCA en terre centrafricaine. Tout comme la situation sécuritaire volatile, les résultats restent mitigés.

De plus, au regard de la restauration de l'autorité de l'État sur tout le territoire, il est plus qu'opportun, voire même impératif, de mettre en adéquation cette mission d'opération de maintien de la paix.

Le rapport mettant en exergue davantage la situation humanitaire, il serait judicieux de travailler à orienter le mandat de la MINUSCA vers une sphère plus humanitaire que sécuritaire.

De même, la contribution de la MINUSCA aux prochaines élections locales doit également être mise en relief avec l'engagement que manifestera la communauté à soutenir des élections qui, par nature, sont inclusives puisqu'elles sont l'expression de la population, qui choisit son représentant local. Sauf si le choix de ladite communauté est d'en rester à une nomination venant de Bangui.

Nous perdons un peu de notre latin face aux exigences exprimées concernant une élection locale qui ne souffre d'aucun amalgame.

À 10 ans d'une action de la MINUSCA qui a contribué à stabiliser le pays, les efforts du Gouvernement centrafricain avec les réformes audacieuses lancées ne doivent pas être négligés.

Pour cela, le Conseil doit pouvoir faire preuve de crédibilité et de cohérence, et surtout ne point tomber dans une confusion qui obligerait le peuple centrafricain à comprendre que les décisions prises dans cet hémicycle sont contraires aux intérêts, à la dignité et à la souveraineté de la République centrafricaine.

Le texte de la résolution concernant l'embargo sur les armes, qui est une sanction parmi quatre sanctions établies par le Comité des sanctions, est aujourd'hui totalement désuet.

Un texte conservé sur une vingtaine de pages pour, dans ses dernières lignes, écrire que tout ce qui est écrit dans le texte « ne s'applique pas à la République centrafricaine », mais aux groupes armés.

Comme déjà exposé, il s'agit là d'une offense à tout un pays, à tout un peuple, que de tenir par un texte officiel un tel amalgame entre un gouvernement légitimement élu et des groupes armés sans foi ni loi.

C'est un outrage que la République centrafricaine a su tolérer une année pleine en basant son espoir sur une réelle volonté d'être du côté de la cause juste.

Par ma voix, le Gouvernement centrafricain demande avec véhémence la suppression, la résiliation ou l'abolition du texte de résolution sur l'embargo sur les armes qui est établi depuis 2013 contre la République centrafricaine.

Aucune reformulation n'est acceptable. Nous appelons à la cohérence dans vos décisions :

– Un Comité des sanctions a été établi et s'intitule « Comité des sanctions sur la République centrafricaine ».

– Ce Comité des sanctions a défini quatre sanctions sur la République centrafricaine : l'embargo sur les armes, le gel des avoirs des personnes figurant sur la liste des sanctions, l'interdiction de voyager pour cette même liste et le dispositif lié au Processus de Kimberley sur les ressources naturelles servant de sources de financement de la crise centrafricaine.

– La sanction de l'embargo sur les armes a été levée en 2023 au regard des acquis obtenus et du suivi satisfaisant des benchmarks. Les forces régulières centrafricaines ne sont plus concernées par une limitation d'accès aux armes.

– Le texte n'a donc plus de sens, il est à supprimer.

– Vouloir falsifier le texte qui a été défini pour le transformer en une résolution portant sur les groupes armés n'est autre qu'une volonté implicite de conserver la sanction sur la République centrafricaine.

– La République centrafricaine ne doit pas être confondue à des groupes armés.

– Si le Conseil décide enfin d'entreprendre des actions coercitives visant les groupes armés qui sévissent en Afrique centrale en général et en République centrafricaine en particulier, alors il doit pouvoir mener un travail cohérent et non falsifié.

– La République centrafricaine a toujours relevé l'urgence de s'attaquer aux vrais problèmes, notamment celui de l'approvisionnement des groupes armés, car ces derniers constituent un risque pour la sous-région.

– Les Présidents de la République d'Angola et du Congo, soutenus par l'Union africaine à travers le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, ont également alerté sur l'urgence de s'attaquer aux vrais maux de la République centrafricaine et de la sous-région.

– Ne point répondre à cette requête serait vu comme une volonté de maintenir le Centrafrique sous la dépendance des groupes armés par un message implicite et clair, ainsi que de ne point être en droite ligne avec les efforts de la sous-région menés selon le principe de subsidiarité.

Je voudrais terminer en appelant à mener des actions qui rassemblent et non qui divisent.

Je voudrais réitérer l'appel de la République centrafricaine au respect de la souveraineté de tous et de la République centrafricaine en particulier.

Je voudrais également appeler les États Membres du groupe africain à l'urgence de devoir faire front commun à trop d'injustice et à faire preuve de solidarité face au deux poids deux mesures lorsqu'il s'agit de la paix et de la sécurité dans nos pays africains, à se tenir debout ensemble face à un mode opératoire qui date d'une époque passée et durant laquelle le sang n'a que trop coulé pour la reconnaissance de notre légitimité en tant qu'État libre et souverain.

Monsieur le Président, j'ose croire que mes revendications trouveront écho dans votre conscience, car vous savez au même titre que la République centrafricaine combien la guerre, la crise et le conflit sont destructeurs.

Dans l'espoir que la recherche de la paix soit la volonté de tous, et que cet appel à la conscience collective soit entendu, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil de sécurité, l'expression de ma haute considération.

La Ministre des affaires étrangères,
de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger
(*Signé*) Sylvie **Baipo Temon**